



16ème législature

Question N° : 17078	De M. Mathieu Lefèvre (Renaissance - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Collectivités territoriales et ruralité		Ministère attributaire > Collectivités territoriales et ruralité
Rubrique >collectivités territoriales	Tête d'analyse >Conséquences financières de la suppression de l'ASS sur les départements	Analyse > Conséquences financières de la suppression de l'ASS sur les départements.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, sur les conséquences financières, pour les conseils départementaux, du basculement progressif de l'allocation spécifique de solidarité vers le revenu de solidarité active. S'il souscrit pleinement aux objectifs poursuivis par cette réforme (moderniser et simplifier le système de solidarité, inciter au retour à l'emploi et lutter contre la fraude), M. le député s'interroge sur la charge supplémentaire qui pourrait en résulter sur les départements et notamment le Val-de-Marne. Aussi souhaite-t-il savoir comment le Gouvernement entend limiter l'impact de cette réforme sur les finances départementales déjà fragilisées par la baisse des droits de mutation à titre onéreux.